

Le Maire

ARRETE

Le Maire de la Ville de Strasbourg,

vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014, autorisant le Maire à fixer par arrêté les droits de nature non fiscale,

arrête

article 1er

Les tarifs d'inscription aux cours du Centre Chorégraphique de Strasbourg pour la saison 2020-2021 sont fixés comme suit :

TARIF COURS ENFANTS	TARIF PLEIN 2020/2021		REDUCTION A		REDUCTION B	
	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>
Cycle Préparatoire (à partir de 4 ans)						
Eveil et Initiation 1 & 2	206 €	86 €	185 €	77 €	165 €	69 €
Cursus libre – Cursus traditionnel (à partir de 8 ans)						
1 cours/semaine	250 €	104 €	225 €	94 €	200 €	83 €
2 cours/semaine	301 €	125 €	271 €	113 €	241 €	100 €
3 cours/semaine	393 €	164 €	354 €	147 €	314 €	131 €
4 cours/semaine	475 €	198 €	428 €	178 €	380 €	158 €
Cours supplémentaire	62 €	26 €				

TARIF COURS ADULTES	TARIF PLEIN 2020/2021		REDUCTION A		REDUCTION B	
	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>
1 cours/semaine	298 €	124 €	268 €	112 €	238 €	99 €
2 cours/semaine	537 €	224 €	483 €	201 €	430 €	179 €
3 cours/semaine	760 €	317 €	684 €	285 €	608 €	253 €
4 cours/semaine	953 €	397 €	858 €	357 €	762 €	318 €

- Ce tarif est forfaitaire, quel que soit le nombre de cours dispensés
- Le tarif au trimestre est pris en compte uniquement pour les inscriptions en cours de saison :
 - Pour une arrivée en janvier : 2 trimestres seront facturés jusqu'à la fin de la saison
 - Pour une arrivée en avril : 1 trimestre sera facturé jusqu'à la fin de la saison

Les réductions tarifaires (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois)

❖ **Réduction A** (10% sur l'annuel)

- plusieurs membres d'un même foyer souscrivant un abonnement au Centre Chorégraphique de Strasbourg,
- le personnel de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

❖ **Réduction B** (20% sur l'annuel)

- les adultes de moins de 26 ans (*uniquement pour les cours adultes,*)
- les adultes titulaires de la carte évacion,
- les familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) (*uniquement pour les cours enfants,*)
- les demandeurs d'emploi,
- les personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active.

article 2

Les frais d'inscription sont perçus à l'issue de la facturation. Ils sont dus avant la prise du premier cours et restent acquis à la collectivité.

Dans le cas où le Centre chorégraphique de Strasbourg supprimerait une occurrence pour l'ensemble de l'année, un remboursement des cours non assurés sera effectué.

Toute désinscription ne donnera lieu à aucun remboursement.

article 3

Les tarifs d'inscription aux stages organisés ponctuellement par le Centre Chorégraphique de Strasbourg sont fixés, par personne comme suit :

TARIF STAGE	1 HEURE		DEMI-JOURNEE		JOURNEE	
	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT
<i>Stage Enfants</i>			18 €	16 €	30 €	27 €
<i>Stage Adultes</i>	15 €	14 €				

- Tarif réduit : -10% du plein tarif (*sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois*).

La réduction tarifaire s'applique aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA, aux moins de 26 ans, aux titulaires de la carte évacion, à plusieurs membres d'une même famille s'inscrivant au stage et aux personnels de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Les frais d'inscription aux stages sont dus à l'inscription.

article 4

Les tarifs de participation aux ateliers organisés par le Centre Chorégraphique de Strasbourg, sont fixés, par binôme et par séance, comme suit :

- Tarif unique : 20 €.

Les frais d'inscription aux ateliers sont dus à l'inscription.

article 5

Le présent arrêté entrera en vigueur avec effet immédiat.

Strasbourg, le **23 AVR. 2020**

Le Maire
Par délégation



Serge OEHLER
Adjoint au Maire